## DEC132867DR15

Décision portant nomination de M. Sébastien LEBLANC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)

## LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) et nommant M. Philippe MORETTO en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup>;

Considérant que M. Sébastien LEBLANC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine du 22, 23, 29 et 30 septembre 2008 et du 1<sup>er</sup> octobre 2008,

## **DECIDE:**

**Article 1**<sup>er</sup> : M. Sébastien LEBLANC, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 5797 intitulée Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. Sébastien LEBLANC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien LEBLANC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2013

Le directeur de l'unité Philippe MORETTO

Visa du délégué régional du CNRS Christophe GIRAUD

Visa du président de l'Université Bordeaux 1 Dean LEWIS